

11 août 1976

XIIe Etats généraux du Conseil des communes d'Europe, le 8 au 11 juillet 1977 à Lausanne. Garantie de déficit au maximum 115'000.- francs

Département politique. Proposition du 5 juillet 1976 (annexe)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du
28 juillet 1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est accordé à la municipalité de Lausanne une garantie de déficit d'au maximum 115'000 francs destinée à couvrir une partie du déficit des XIIe Etats généraux du Conseil des communes d'Europe, qui auront lieu du 8 au 11 juin 1977 à Lausanne.
2. Le montant définitif de la subvention sera fixé sur la base d'un décompte accompagné des pièces justificatives.
3. Le montant de la subvention sera mis à la charge du crédit "Congrès internationaux en Suisse" de l'Administration des finances.
4. La présente décision est communiquée aux organisateurs du congrès par le département politique.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EPD 10 pour exécution
- FZD 7 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,
le secrétaire:

Sammari

o.191.30 - BOU/ch

Berne, le 5 juillet 1976

DistribuéeAu Conseil fédéral

XII^e Etats généraux du
Conseil des communes d'Europe

Les XII^e Etats généraux du Conseil des communes d'Europe auront lieu à Lausanne du 8 au 11 juin 1977. Cette organisation non gouvernementale, qui groupe aujourd'hui quelque 50.000 communes dans neuf pays européens (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse), a été créée dans notre pays il y a vingt-cinq ans, mais les Etats généraux n'y ont jamais été tenus. Les quatre derniers congrès se sont déroulés à Rome en 1967, à Londres en 1970, à Nice en 1972 et à Vienne en 1975.

L'objectif du Conseil des communes d'Europe est de réaliser l'union de notre continent par une action à l'échelle locale. Tout au long de l'année, des conférences et des séminaires sont organisés, des expériences échangées et des interventions faites auprès des gouvernements nationaux.

La coutume veut que trois thèmes soient traités lors des Etats généraux, l'un ayant un caractère politique, les deux autres touchant des sujets particuliers. C'est ainsi que seront examinés à

- 2 -

Lausanne:

- la participation des citoyens à la vie politique locale et régionale (sur proposition de la délégation suisse)
- le rôle des jumelages et échanges intercommunaux dans la construction européenne.

Quant au thème politique, il sera fixé ultérieurement, compte tenu de l'évolution de la situation en Europe.

Le Département politique, en accord avec le Département des finances et des douanes, a donc l'honneur de vous

II

proposer:

Dans l'établissement du budget de cette manifestation, la municipalité de Lausanne a tenu compte des frais fixes et de ceux qui varieront en fonction de la participation. Aux quatre derniers congrès, celle-ci oscillait entre 3 et 4000 personnes. La situation politique en Europe occidentale et l'appréciation actuelle du franc suisse sont cependant de nature à diminuer le nombre des congressistes. Les calculs ont donc été faits sur la base d'une participation de 1500, 2000 ou 3000 personnes. C'est ainsi que dans les trois hypothèses, le déficit serait de 275.000, 285.000 ou 295.000 (voir annexe No 1).

La municipalité de Lausanne ayant sollicité de la Confédération et du canton de Vaud une garantie de déficit de 115.000 francs chacun, nous lui avons rappelé qu'en vertu de l'ACF du 24 septembre 1948 relatif aux congrès internationaux tenus en Suisse, la commune et le canton doivent verser ensemble le double du montant sollicité de la Confédération.

Département politique fédéral

Par lettre du 15 juin 1976, la ville de Lausanne nous a fait savoir qu'en réalité les frais qu'elle devra supporter seront bien supérieurs au montant de la garantie demandée à la Confédération et au

./.

- 3 -

canton. En effet, si l'on ajoute aux 45.000, 55.000 ou 65.000 francs non couverts (v. annexe No 1) les prestations assurées par la ville de Lausanne (v. annexe No 2), l'on obtient des chiffres variant entre 210.000 et 230.000 francs.

Pour rapport joint:

III

Le Département politique, en accord avec le Département des finances et des douanes, a donc l'honneur de vous

- Département politique, en 10 exemplaires
- Département des finances et des douanes, en 6 exemplaires.

1. Il est accordé à la municipalité de Lausanne une garantie de déficit d'au maximum 115.000 francs destinée à couvrir une partie du déficit des XII^e Etats généraux du Conseil des communes d'Europe, qui auront lieu du 8 au 11 juin 1977 à Lausanne.
2. Le montant définitif de la subvention sera fixé sur la base d'un décompte accompagné des pièces justificatives.
3. Le montant de la subvention sera mis à la charge du crédit "Congrès internationaux en Suisse" de l'Administration des finances.
4. La présente décision est communiquée aux organisateurs du congrès par le Département politique.

Département politique fédéral

Graber

./.

- 4 -

Annexes: No 1 requête de la municipalité de Lausanne, du 25 mai 1976, avec budget. 11 août 1976

No 2 lettre du 15 juin 1976 avec complément de budget.

Pour rapport joint:

- Département des finances et des douanes.

Extrait du procès-verbal

- Département politique, en 10 exemplaires
- Département des finances et douanes, en 6 exemplaires.

En conséquence à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. le rapport de la délégation suisse à la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement est approuvé (voir annexe).
2. Les départements concernés sont chargés de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation dans notre pays des recommandations contenues dans les résolutions de la 2e Conférence ministérielle ainsi qu'à la préparation de la 3e Conférence qui se tiendra en Suisse (probablement à Genève) en 1979.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	6	pour	exécution
- EDI	5	"	"
- JPD	5	pour	connaissance
- FZD	7	"	"
- FVD	5	"	"
- VED	5	"	"
- EPK	2	"	"
- FinDel	2	"	"

Pour extrait conforme,
le secrétaire:

